

L'HÉGÉMONIE, Déjà !!!

La CGT veut imposer sa loi en demandant la démission des membres Cfdt du CHSCT

[RESPECTÉS]

Le 17 octobre 2009, les urnes ont rendu leur verdict lors des élections professionnelles du CE et des DP. Un salarié sur deux a voté pour la CGT. Elle obtient une représentativité de 49,9%, et la quasi totalité de sièges. La Cfdt respecte le vote des salariés.

Confortée par ce résultat, la CGT n'a pas tardé à manifester la tentation d'adopter une position hégémonique.

En préambule de la réunion du CHSCT du 20 octobre 2009, dont l'ordre du jour concernait la consultation des TSA 2010 des non postés (C51), les représentants CGT au CHSCT ont demandé aux membres Cfdt de démissionner de leur mandat en invoquant le "respect des salariés"!!!

La désignation des élus (DP/CE/CHSCT) dans les institutions représentatives du personnel obéit à un calendrier défini par des textes de lois. Le CHSCT dans sa composition actuelle, a été élu dans le strict respect de la législation. Il est donc tout à fait légitime qu'il accomplisse sa mission jusqu'au terme de son mandat.

la CGT, soucieuse de la stricte application des textes transgresserait-elle ses convictions pour baillonner les autres organisations syndicales?

Dans ces conditions, tous les membres du CHSCT étant élus pour 2 ans, les représentants de la Cfdt ne démissionneront pas. Ils respectent ainsi le choix des salariés lorsque le CHSCT a été mis en place.

La CGT ne représente pas à elle seule l'ensemble des salariés de la DRE Sud Atlantique Pyrénées

Les membres CGT, suivis de la représentante SUD ont quitté la séance sans avoir étudié les TSA ! **Les intérêts de quelques uns sont-ils plus importants que les intérêts de tous?** Il faut croire que oui. Les membres Cfdt au CHSCT ont rempli la mission pour laquelle ils ont été élus, et ont examiné les tours de service des salariés puisque la réunion a continué tout à fait normalement.

**PARTENAIRES SOCIAUX
D'ACCORD
PARTENAIRES DES SALARIÉS
D'ABORD**